RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 07311
Numéro SIREN : 894 845 338
Nom ou dénomination : ABELIS

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 80728

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELIS**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 10

Adresse de l'entreprise : 128 Rue LA BOETIE 75008 PARIS 8

Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET * 8 9 4 8 4 5 3 3 8 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122021 Net 3	N-1 Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 024	AU 166	1 859	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	4 750	BI	4 750	
TOTAL (II)		BJ	**6 774**	BK **166**	**6 609**	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	445	BW	445	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	43 828	BY	43 828	
	Autres créances (3)	BZ	41 187	CA	41 187	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	287 378	CG	287 378	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 207	CI	1 207	
TOTAL (III)		CJ	**374 045**	CK	**374 045**	
Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**		CW				
Primes de remboursement des obligations **(V)**		CM				
Ecarts de conversion actif * **(VI)**		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	**380 819**	1A **166**	**380 654**	

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 4 750 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise SAS ABELIS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**8 837**	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**9 837**	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 875	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	343 796	
	Dettes fiscales et sociales	DY	24 841	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	305	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**370 816**	
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**380 654**	

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	368 941	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELIS** — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 213 867	FH		FI	1 213 867	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**1 213 867**	FK		FL	**1 213 867**	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 213 872**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 083 151	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 539	
	Salaires et traitements *					FY	82 097	
	Charges sociales (10)					FZ	34 630	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	166	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 134	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**1 203 716**	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**10 156**	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	240	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**240**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**240**	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**10 396**	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise **SAS ABELIS** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	1 559	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 214 112**	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**1 205 275**	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**8 837**	

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 100	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABELIS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 128 rue la boetie - 75008 PARIS
894 845 338 RCS PARIS

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 31/05/2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 31 mai, à 10 heures, au siège social,

Les associés (ci-après les «**Associés**»), de la Société **ABELIS**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est situé 128 rue la boetie - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 894 845 338 RCS PARIS, (ci-après la «**Société**»),

ont adopté les résolutions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions ; (1ère résolution) ;
- approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31/12/2021 ; quitus au Président ; (2ème résolution) ;
- approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales ; (3ème résolution) ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 ; (4ème résolution) ;
- conventions soumises au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce ; (5ème résolution) ;
- pouvoirs en vue des formalités ; (6ème résolution) ;

Monsieur Blaise PARINAUD, le Président, a été régulièrement informé des présentes résolutions.

Les Associés, tels que listés à la fin du présent procès verbal, détiennent l'intégralité du capital social de la Société et ont adopté les présentes résolutions, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux Associés, ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société.

ISABELLE PARINAUD (Jun 24, 2022 17:43 GMT+2)

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président :

- **renonce** sans réserve à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant le délai de convocation et les modalités de communication aux associés des documents d'information relatifs aux présentes résolutions ;

- **donne** acte au Président de la Société qu'elle a eu toutes les informations nécessaires et dans un délai suffisant pour délibérer en toute connaissance de cause sur l'ordre du jour des présentes résolutions, et notamment, si nécessaire, que le contenu de tous rapports, s'ils existent, du Président a été porté à sa connaissance avant les présentes résolutions;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ; quitus au Président

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président :

- **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 8.837,00 euros,

- **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

- **approuve**, en tant que de besoin, les actes conclus pour le compte de la Société avant son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés ; et

- **donne**, en conséquence, au Président quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président :

- **prend** acte qu'aucune dépense et charge visée à **l'article 39-4** du Code général des impôts non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

- **prend** acte qu'au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, la Société n'a procédé à aucune réintégration fiscale de frais généraux visée à **l'article 39.5** du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IKP

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice du rapport du Président, et constaté que les comptes font apparaître :

- **Un résultat de l'exercice** **:** un bénéfice d'un montant de 8.837,00 euros
- **Un report à nouveau antérieur :** un montant de 0,00 euros

- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
  - au poste réserves légales, un montant de 100,00 euros,
  - au poste autres réserves, un montant de 8.737,00 euros,

- **constate** que les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 9.837,00 euros, au titre de l'exercice écoulé.

- **constate** que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts. la Société n'a procédé à aucune **distribution** de dividende au titre de l'exercice écoulé, étant précisé qu'il s'agit du premier exercice social depuis l'immatriculation de notre société au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions soumises au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président :

prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention soumise au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

La collectivité des Associés,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

IKP

Liste des associés

Monsieur Blaise PARINAUD

Madame Isabelle KEIT PARINAUD

ISABELLE PARINAUD (Jun 24, 2022 17:43 GMT+2)

Madame Adeline KEIT